

Mêle-toi de tes affaires . . .

sinon eux-autres vont s'en mêler



Syndicat de l'enseignement de la région du Fer - CSQ

Février 2022



Rédaction : Mélanie Albert, Melly Rioux, Monica Chiasson, Sheila Leblanc

Janvier est déjà derrière nous...

Le temps passe vite, mais en même temps, avec tout ce que nous vivons depuis presque 2 ans avec la pandémie, on dirait que ça fait des lunes que nous n'avons pas eu une vie « normale » ! L'Omicron est de plus en plus présent autour de nous, en espérant qu'on réussisse tous à s'en sortir sans être trop malade. Continuons d'être prudentes et prudents et de respecter les consignes sanitaires. Le mois de février s'est amené avec un soleil un peu plus radieux et des journées qui recommencent à s'allonger. Faisons le plein de vitamine D pour se rendre à la semaine de relâche en beauté. Bonne continuité à toutes et à tous !

Monica



Les temps sont mouvementés tant au niveau économique que politique avec la pandémie qui ne finit plus de finir. Y-aura-t-il assez de personnel pour éviter les bris de service en milieu scolaire? Est-ce qu'un autre variant nous attend? Enseignement en présentiel ou en virtuel ? Des questions qui sont sans réponse. Des services de garde exceptionnels, avec les mêmes exigences que ceux d'urgence ! Le gouvernement continue de mettre de la pression sur le système scolaire. Les conditions de travail ne s'améliorent d'aucune façon ! Elles seront la priorité à notre prochaine négociation qui s'amorce bientôt! Soyez assurés que le SERF-CSQ sera présent pour porter votre voix aux fédérations FPSS-FSE et en centrale CSQ.

Pour l'instant, un jour à la fois, un pas à la fois ! Les grandes victoires se vivent au quotidien et c'est VOUS qui les réalisez par votre excellent travail !

MERCI !

Sheila



Rabais aux membres 2022

Vous trouverez ici toutes les ententes négociées avec la CSQ auxquelles vous pouvez bénéficier pour l'année 2022.

<https://serf-csq.org/le-serf/rabais-aux-membres/>



9 rue Napoléon
Sept-Îles
G4R 3K5



(418) 962-5375
1-800-463-1734



z61.fer@lacsq.org



@serfCSQ



www.serf-csq.org

Demande de congé 2022 / 2023

Date limite : 1^{er} avril

Date importante pour tout le personnel enseignant qui souhaite faire une demande de congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel (allègement de tâche), congé à traitement différé ou une retraite progressive.

Toutes les demandes doivent être transmises au centre de services scolaire **avant le 1^{er} avril**.

Prenez note cependant que le Centre de services scolaire du Fer nous a déjà avisé que les demandes qu'elle acceptera comprendront une clause à l'effet que, si l'enseignant(e) remplaçant(e) de la portion de tâche devenait invalide, l'enseignant(e) régulier(ère) devrait reprendre l'intégralité de sa classe jusqu'au retour de la personne remplaçante.

Si vous souhaitez faire une demande de congé, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Mélanie Albert, conseillère syndicale

(418) 962-5375 poste 225

conseil.enseignant@serf-csq.org

MESSAGE IMPORTANT

Nous avons été interpellés par les centres de services scolaires à l'effet qu'à certains endroits, des membres du personnel baissent la garde quant à l'application de certaines mesures sanitaires de leurs élèves. Le port du masque de manière convenable est toujours une mesure requise par la Santé publique du Québec. Nous devons respecter ces règles, que cela nous plaise ou non. Pour le bien de tous, ce n'est surtout pas le temps de relâcher ! Merci de poursuivre votre bonne collaboration !

Contingence

Comme vous le savez un plan de contingence a été demandé par le ministère de l'Éducation afin de prévenir les bris de service qu'il pourrait y avoir dans certains établissements scolaires à cause des nombreuses absences du personnel causées par la Covid. Chaque établissement est tenu d'avoir son propre plan de contingence.

Avec ceux-ci, le gouvernement démontre une volonté ferme de maintenir les écoles et les classes ouvertes, sans égard aux conditions de travail du personnel ou aux conditions d'apprentissage des élèves. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance quant aux changements ou moyens énoncés dans ces plans.

Les derniers arrêtés ministériels donnent cependant à l'employeur d'importants pouvoirs pour affecter le personnel à l'endroit et au moment où les besoins le justifient. Ces pouvoirs sont quand même encadrés : *avant de suspendre l'application des articles de la convention, il faut que l'employeur :*

- **démontre** que le respect de la convention ne lui permet pas de combler le besoin;
- **consulte** le syndicat avant de procéder à ces modifications, sauf en cas de situation urgente. L'urgence doit être réelle et démontrable;
- **démontre** que le recours à l'arrêté est lié au respect des consignes sanitaires ou aux répercussions de la COVID-19.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous !

6 au 12 février 2022
Semaine des enseignantes
et enseignants

Une expertise qui rayonne!



**Maitres de notre
profession!**



Semaine des enseignants : engagés mais pas entièrement reconnus

À l'occasion de la 28^e Semaine des enseignantes et des enseignants, qui se déroule du 6 au 12 février 2022, le SERF-CSQ tient à remercier tout le personnel enseignant pour son travail remarquable auprès des élèves des écoles et des centres, malgré des conditions d'exercice qui sont particulièrement difficiles en temps de pandémie et de pénurie de personnel.

Collectif 8 mars | Journée internationale des
droits des femmes 2022

Cette année, le thème retenu pour souligner la Journée internationale des droits des femmes est **L'avenir est féministe**. Ce thème est fait de la somme de nos combats, de nos batailles et de nos luttes. Parce que nous sommes fortes, déterminées et inébranlables, nous exigeons une société féministe qui incarne nos valeurs progressistes. Le retour en arrière, le retour à la « normale » et le statu quo ne peuvent être envisagés. Ce que nous voulons, c'est une société qui unit nos voix et nos horizons pluriels et qui reconnaît l'intersectionnalité des oppressions; une société qui répond enfin à nos besoins et qui respecte les droits et la dignité de toutes les femmes. C'est avec assurance et espoir que nous nous engageons vers cet autre monde tissé de liberté, de solidarité, de justice, de paix et d'équité.

**L'AVENIR
EST
FÉMINISTE**

Collectif 8 mars | Journée internationale des
droits des femmes 2022



Heures d'ouverture du bureau

Lundi au jeudi
8h30 à 12h et 13h à 16h30

Vendredi
8h30 à 12h et 13h à 16h



AVANTAGES IRIS

UNE MEILLEURE VISION POUR TOUTE VOTRE FAMILLE

Votre organisation est membre du Programme Avantages IRIS, ce qui signifie que vous avez droit à des avantages de soins oculaires exclusifs chez IRIS. Vous enregistrer à ces avantages est facile et complètement gratuit, et vous pourrez profiter de privilèges tels que la facturation directe à votre compagnie d'assurances, du financement sans intérêt, la garantie inconditionnelle IRIS, et plus encore.



lunettes de prescription — économisez 150\$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).*

lunettes de soleil de prescription — économisez 150\$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles solaires de prescription.*



lunettes sur mesure — économisez 150\$

À l'achat d'une monture personnalisée Topology et de lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).*

protection solaire — économisez 50\$

À l'achat de lunettes solaires sans prescription de 100 \$ ou plus.*

*Seuls les membres du Programme des Avantages IRIS peuvent utiliser les offres du programme. Les avantages doivent être présentés au moment de l'achat. Une seule offre du Programme des Avantages IRIS peut être appliquée à chaque transaction. Ne peut être jumelé à aucune autre offre IRIS, remise instantanée, carte IRIS, certificat IRIS, offre ou magasin ou promotion. Non applicable sur les lunettes de sécurité, les lunettes de sécurité pour le sport, les lunettes TrueBlue, les forfaits COOL pour enfants ou tout autre forfait de lunettes IRIS. D'autres conditions peuvent s'appliquer, renseignez-vous en boutique.



PROFITEZ DE VOS AVANTAGES DÈS AUJOURD'HUI

- 1 — Visitez iris.ca/avantages
- 2 — Choisissez code d'accès ou le nom de votre société
- 3 — **CODE D'ACCÈS : SYNC SQ**

Nous sommes là pour vous aider avec votre inscription ou pour l'accès à vos avantages.
Contactez-nous à avantages@iris.ca ou 1.800.363.6378

Syndicat de l'enseignement de la région du Fer - CSQ

AVANTAGES IRIS

PROFITEZ DES AVANTAGES IRIS POUR VOTRE CORRECTION DE LA VISION PAR LA CHIRURGIE

Admissible à la Clinique d'Ophtalmologie IRIS sur présentation d'une attestation d'emploi ou d'adhésion de membre. Ces offres sont valides tant et aussi longtemps que le Programme Avantages IRIS est offert à votre organisation. Aucune offre du Programme Avantages IRIS n'est transférable.



correction de la vision au laser économisez 250\$

Sur la correction de la vision par la chirurgie
Ultralasek ou le Trans PRK.**

**Cette offre s'applique sur les chirurgies Ultralasek et Trans PRK. Basée sur la chirurgie des 2 yeux, ne s'applique pas aux chirurgies mineures et/ou aux frais d'examen. Limite d'un Avantage IRIS de 250 \$ par personne applicable sur la chirurgie des 2 yeux. Présentez votre coupon Avantage IRIS de 250 \$ lors du paiement de votre chirurgie. Les chirurgies sont réalisées par des ophtalmologistes à notre clinique d'ophtalmologie IRIS de Laval (QC).



correction de la vision avec l'implantation de lentilles intraoculaires économisez 250\$ par œil

Sur la correction de la vision avec l'implantation
de lentilles intraoculaires de spécialité.†

†Cette offre s'applique sur les chirurgies du Plan Liberté et Liberté Ultra seulement. Ne s'applique pas aux chirurgies Plan Clarté ou Clarté Ultra, ni aux chirurgies mineures ou frais d'examen. Limite d'un Avantage IRIS de 250 \$ par œil, par personne. Présentez votre coupon Avantage IRIS de 250 \$/par œil lors du paiement de votre chirurgie. Les chirurgies sont réalisées par des ophtalmologistes à notre clinique d'ophtalmologie IRIS de Laval (QC).

Pour obtenir plus d'information sur la correction de la
vision par le laser, consultez IRIS.ca/fr/chirurgie-de-la-vue
ou composez le : 1.877.656.4747

Veillez noter que le chirurgien se réserve le droit de refuser toute chirurgie réfractive ou toute autre intervention à tout candidat s'il le juge à propos, sans autre compensation pour le candidat. Ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE AVEC VOS AVANTAGES?

Nous sommes là pour vous aider avec votre inscription
ou pour l'accès à vos avantages. Contactez-nous à
avantages@iris.ca ou 1.800.363.6378

IRIS
AVANTAGES

Lunettes de sécurité pour les travailleurs de première ligne et aux premiers intervenants



Offre Spéciale

- 20 % de réduction sur les forfaits de lunettes de sécurité avec prescription
- Les lunettes de sécurité peuvent être achetées dans toutes les boutique IRIS
- Vous devez vous inscrire au programme Avantages IRIS en utilisant le lien et le code d'accès ci-dessous
- L'inscription peut se faire en boutique ou sur notre site
- Une prescription actuelle (de moins de 24 mois) de votre optométriste est requise.
- Tous les produits répondent aux normes CSA et Anzi pour la protection des yeux
- Les lunettes doivent être payées en totalité lors de la commande
- Cette offre ne peut être combinée à aucun autre rabais

L'inscription est facile et ne prend que quelques minutes.
Déjà enregistré? Votre boutique IRIS peut accéder à votre dossier et confirmer votre éligibilité

Lien pour l'inscription : [Iris.ca/avantages](https://iris.ca/avantages)

Code d'accès : SYNCSQ

Questions : S.V.P contactez votre organisation
ou contactez-nous à avantages@iris.ca